

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3050

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3050**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, le Conseil de communauté a approuvé l'inscription de l'opération "Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix Rousse" situé sur les 1er et 4° arrondissements de Lyon à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Le projet est inscrit dans le cadre de la politique "Adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité". Il correspond aux remplacements des arbres et à la remise en état des trottoirs du boulevard entre les rues de la Tourette et des Pierres Plantées, soit environ 700 mètres. Il fait suite à l'aménagement d'une zone témoin entre les rues de la Tourette et Tabareau qui propose de remplacer les platanes par des micocouliers et de supprimer un arbre sur deux avec une implantation en quinconce.

Par délibération n° 2010-1769 du 25 octobre 2010, le Conseil de communauté a autorisé l'individualisation d'une autorisation de programme pour financer les études préalables de ce projet afin d'engager le diagnostic nécessaire à l'élaboration du programme de l'opération. Ce diagnostic a permis de réaliser un état phytosanitaire précis de l'ensemble des platanes du boulevard.

Le schéma de replantation initial en quinconce a été adapté en fonction de cet état phytosanitaire des platanes existants. Ainsi, il a été décidé de conserver les platanes sains et de planter des micocouliers sur les emplacements laissés libres par les platanes abattus et situés sur la trame en quinconce.

Par délibération n° 2011-2283 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a autorisé l'individualisation d'une autorisation de programme (AP) pour financer les études de conception de ce projet afin d'engager les études de maîtrise d'œuvre.

Les objectifs du projet, qui ont été fixés dans le programme du maître d'œuvre, sont les suivants :

- maintien du profil en travers existant du boulevard, notamment pour tenir compte de son caractère patrimonial,
- replantation de micocouliers selon un schéma en quinconce à terme obtenu par l'abattage progressif des platanes en mauvais état sanitaire,
- prise en compte du plan modes doux (axe structurant),
- sécurisation des traversées piétonnes compte tenu de la trop grande largeur des traversées sur le boulevard,
- mise en accessibilité de l'espace public dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité,
- renforcement du caractère de "zone 30" du boulevard pour le "pacifier" et tenir compte de ses usages,
- prise en compte des usages (vogue et marchés), notamment des accès aux trottoirs et des conditions d'installations des étals et des manèges.

Parallèlement, la Ville de Lyon a prévu la rénovation de certains équipements, notamment ceux de l'éclairage public, d'électrification du marché alimentaire et de la vogue.

Le maître d'œuvre a répondu à l'ensemble de ces objectifs dans le cadre des études d'avant-projet. Il propose, notamment, de déplacer de 20 centimètres les bordures de trottoirs afin d'élargir légèrement la chaussée de 12,90 mètres à 13,30 mètres. Cet élargissement permet d'intégrer une bande cyclable bilatérale 1,50 mètre sur le boulevard au lieu d'une seule bande cyclable dans le sens montant comme prévue initialement.

Le coût de l'ensemble des travaux de voirie, évalué à l'issue de cet avant-projet, s'élève à 6 360 000 € TTC.

Par ailleurs, dans le cadre des études préalables, un diagnostic de l'état des réseaux d'assainissement et d'eau potable a été établi. Cet état des lieux a conduit aux conclusions suivantes :

- le réseau d'alimentation en eau potable est fragile et non fiabilisé sur certains secteurs. En effet, le réseau est constitué, sur certains tronçons, de conduites en fonte grise. Les tronçons situés dans l'emprise du projet de voirie seront donc remplacés préalablement. Enfin, certains branchements se trouvent dans l'emprise des fosses de plantation des micocouliers. Ils devront être déplacés avant le terrassement de ces fosses,
- les branchements d'eaux usées sont vétustes et fragiles (en grès). En fonction de leur position, ils devront soit être renforcés par chemisage soit être remplacés avant le terrassement pour la création de fosses de plantation pour les micocouliers.

Le montant des dépenses estimées pour le projet est le suivant :

- études et maîtrise d'œuvre de voirie : 819 000 € TTC,
- études d'assainissement : 53 675,50 € HT,
- travaux de voirie : 6 360 000 € TTC,
- travaux d'eau potable : 1 025 000 € HT,
- travaux d'assainissement : 867 000 € HT.

Soit un coût global de l'opération évalué à 7 179 000 € TTC sur le budget principal, 1 025 000 € HT sur le budget annexe des eaux et 920 675,50 € HT sur le budget annexe de l'assainissement.

Compte tenu du montant des 2 individualisations partielles d'autorisation de programme, pour les études et la maîtrise d'œuvre d'un montant total de 920 000 € TTC sur le budget principal et de 53 675,50 € HT pour le budget annexe de l'assainissement, il est donc proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 6 259 000 € TTC sur le budget principal, 1 025 000 € HT sur le budget annexe des eaux et 867 000 € HT sur le budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix Rousse à Lyon 4°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur les opérations ci-dessous, individualisée le 27 juin 2011.

Le montant total de l'individualisation est complété pour un montant de :

- opération n° 0P09O2260 : 6 259 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartie selon l'échéancier suivant : 3 359 000 € TTC en 2013, 2 590 000 € TTC en 2014, 300 000 € TTC en 2015 et 10 000 € TTC en 2016,

- opération n° 1P09O2260 : 1 025 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux répartie selon l'échéancier suivant : 211 538 € HT en 2012, 535 870 € HT en 2013 et 277 592 € HT en 2014. La TVA versée en sus sur l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibrée en recette et en dépense de 200 900 €,

- opération n° 2P09O2260 : 867 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartie selon l'échéancier suivant : 490 000 € HT en 2013 et 377 000 € HT en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à :

- budget principal : 7 179 000 € TTC en dépenses,
- budget annexe des eaux : 1 025 000 € HT en dépenses,
- budget annexe de l'assainissement : 920 675,50 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.